

DTBF DROIT DU TRAVAIL

Durée du travail : durées maximales, heures supplémentaires et forfait-jours

Le temps de travail est le premier poste de redressement en cas de contrôle et un contentieux de rappel d'heures se chiffre vite en dizaines de milliers d'euros. Cette journée vous donne les règles, les calculs et les réflexes pour gérer durées maximales, heures supplémentaires et forfaits en toute sécurité.

 DURÉE 1 jour · 7 h	 FORMAT Présentiel ou distanciel	 NIVEAU Fondamentaux	 SECTEUR Secteur privé
--	---	---	---

OBJECTIFS

- 1 Appliquer les durées légales et maximales de travail ainsi que les repos obligatoires
- 2 Décompter, rémunérer et continger les heures supplémentaires sans erreur de paie
- 3 Choisir et sécuriser un dispositif d'aménagement du temps de travail adapté à l'activité
- 4 Mettre en place des conventions de forfait-jours valides et assurer le suivi de la charge de travail
- 5 Préparer l'entreprise à un contrôle de l'inspection du travail sur le temps de travail

PUBLIC CONCERNÉ

DRH, RRH, responsables paie et administration du personnel, juristes d'entreprise du secteur privé.

PRÉREQUIS

Connaissances de base en droit du travail. Une pratique de la paie ou de la gestion des temps facilite les exercices de calcul.

PROGRAMME

1 Le socle : temps de travail effectif, durées maximales et repos

- Temps de travail effectif : définition légale et zones grises (habillage, déplacement, astreinte, pause, formation)
- Durée légale de 35 heures : portée réelle, seuil de déclenchement des heures supplémentaires
- Durées maximales : 10 heures par jour, 48 heures par semaine, 44 heures en moyenne sur douze semaines · dérogations possibles
- Repos quotidien de 11 heures et repos hebdomadaire de 35 heures : régime, dérogations, sanction du non-respect
- Preuve du temps de travail : obligations de décompte de l'employeur, partage de la charge de la preuve au contentieux

2 Heures supplémentaires : décompte, paiement, contingent

- Décompte par semaine civile : heures commandées, heures implicitement acceptées, jurisprudence sur l'accord tacite
- Majorations : 25 % pour les huit premières heures, 50 % au-delà · dérogations conventionnelles et taux plancher
- Contingent annuel : niveau légal et conventionnel, contrepartie obligatoire en repos au-delà du contingent
- Repos compensateur de remplacement : mise en place, équivalences, modalités de prise
- Exonérations sociales et fiscales des heures supplémentaires : régime en vigueur, mentions de paie

3 Aménager le temps de travail sur l'année

- Aménagement du temps de travail sur une période supérieure à la semaine : cadre de l'accord collectif, dispositif supplétif
- Jours de RTT : mécanismes d'acquisition, sort en cas d'absence ou de départ
- Temps partiel : durée minimale, heures complémentaires et leurs majorations, avenant de complément d'heures
- Horaires individualisés, astreintes et équivalences : régimes et contreparties

Durée du travail : durées maximales, heures supplémentaires et forfait-jours

PROGRAMME

SUITE

4 Forfaits et contrôle : sécuriser le haut de la pyramide

- Forfait en heures (hebdomadaire, mensuel, annuel) : salariés éligibles, rémunération forfaitaire
- Forfait-jours : double condition de l'accord collectif et de la convention individuelle, salariés autonomes éligibles
- Suivi de la charge de travail : entretien annuel, dispositif de veille, droit à la déconnexion · les garanties exigées par la chambre sociale sous peine de nullité
- Conséquences d'un forfait-jours invalide : retour au décompte horaire et rappel d'heures supplémentaires sur trois ans
- Contrôle de l'inspection du travail : documents exigibles, infractions relevées, travail dissimulé par minoration d'heures

LES POINTS FORTS

- ✓ Exercices de calcul corrigés sur des bulletins de paie reconstitués
- ✓ Grille d'autodiagnostic de validité du forfait-jours applicable dès le retour en entreprise
- ✓ Animation par un avocat praticien du contentieux des heures supplémentaires
- ✓ Synthèse des règles conventionnelles à vérifier dans sa propre branche

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✓ Exposés juridiques appuyés sur le Code du travail et la jurisprudence de la chambre sociale
- ✓ Calculs pratiques : heures supplémentaires, contingent, repos compensateur
- ✓ Étude de conventions de forfait-jours : validation ou censure au regard des exigences jurisprudentielles
- ✓ Grilles d'autodiagnostic remises aux participants
- ✓ Questions-réponses sur les organisations du travail des participants

ÉVALUATION

Questionnaire de positionnement en amont, QCM de validation des acquis (15 questions) en fin de formation, évaluation à chaud, puis évaluation à froid à J+90 sur la mise en pratique.

FINANCEMENT

OPCO, plan de développement des compétences, plan de formation de l'employeur public. Devis et programme fournis pour votre demande de prise en charge.

ACCESSIBILITÉ

INLECIA s'engage à rendre ses formations accessibles aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap étudie avec chaque participant les adaptations nécessaires. Toute demande peut être formulée dès l'inscription.